

**CHAKIB KHELIL AU QUOTIDIEN  
ESPAGNOL "EXPANSION"****Le prix du gaz sera moins  
cher pour le consommateur  
espagnol**

Le prix du gaz directement commercialisé par Sonatrach en Espagne sera «moins cher» pour le consommateur espagnol, selon le ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khellil, dans un entretien au quotidien économique espagnol *Expansion*. Pour notre ministre de l'Énergie, «le gaz commercialisé directement par Sonatrach sera moins cher pour le consommateur espagnol que le même gaz vendu à travers des intermédiaires», en réponse à une question sur les avantages que présenterait une commercialisation directe. Sur la renégociation du prix du gaz acheminé à travers le gazoduc Maghreb-Europe (GME), menée actuellement entre Sonatrach et le groupe espagnol Gas Natural, Chakib Khellil a indiqué que cette renégociation concerne «approximativement 32% de l'approvisionnement total de l'Espagne en gaz algérien.

Tout en relevant que la différence entre le prix du gaz vendu via le GME et celui en cours sur le marché espagnol est «d'environ 20%», le ministre de l'Énergie a précisé que «nous proposons de l'augmenter en deux phases». Par ailleurs, Chakib Khellil a rappelé que «Sonatrach s'est engagée à appuyer la participation de Gas Natural dans le projet Medgaz». Selon lui, «à la demande des autorités espagnoles, la partie algérienne, à travers Sonatrach, a accepté de vendre 10% de son volume de gaz, soit 0,8 milliard de m<sup>3</sup>/an, à Gas Natural, volume requis par les statuts de la société Medgaz pour permettre à Gas Natural de détenir 10% des actions de la société, à condition que les autres actionnaires approuvent sa participation», a-t-il précisé.

C. B. / Agences

**PROJET GASSI TOUIL  
Les compagnies espagnoles  
doivent honorer  
leurs engagements**

Interrogé sur le projet de Gassi Touil, Chakib Khellil a indiqué que la partie algérienne a demandé aux compagnies espagnoles Repsol et Gas Natural, partenaires dans le projet, «d'honorer leurs engagements» prévus dans le contrat après que ces deux compagnies eurent fait état de «retard» dans la réalisation du projet. Selon le ministre de l'Énergie, «la situation engendre des préjudices pour l'Etat algérien, en termes de retards fiscaux, et pour Sonatrach, en termes de ne pas pouvoir répondre à des engagements avec des tiers relatifs au gaz liquéfié devant provenir de l'usine de GNL». Par ailleurs, le ministre de l'Énergie a confirmé l'intention de Sonatrach d'«élargir ses activités en Espagne et en Europe». En effet, selon Khellil, «Sonatrach participe déjà dans le terminal de Isle of Grain, dans le Royaume-Uni, dans le terminal de regazéification de Reganosa (Galice), dans l'usine pétrochimique de Tarragone (Catalogne), en partenariat avec la compagnie allemande BASF, et dans le terminal français de Montoir».

C. B. / Agences

**FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE****La Badea en conclave hier  
et aujourd'hui à Alger**

Le conseil d'administration de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea) a entamé, hier en fin d'après-midi, à l'hôtel Hilton à Alger, ses travaux qui se poursuivront aujourd'hui.

Reçu avant-hier par le ministre des Finances, Mourad Medelci, le directeur général de la Badea, Abdelaziz Khellaf, a évoqué le rôle que cette banque pourrait jouer dans le financement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad).

Le Nepad dont la mise en œuvre depuis 2001 fait l'objet actuellement dans la capitale algérienne d'une évaluation au plus haut niveau des chefs d'Etat africains. Créée en 1974 et basée

à Khartoum, la Badea est une institution financière de la Ligue arabe, destinée au développement de la coopération économique, financière et technique arabo-africaine.

Cette institution est également chargée de participer au financement du développement économique dans les pays africains non arabes, d'encourager la participation des capitaux arabes dans le développement économique de cette partie de l'Afrique et de contribuer à la fourniture de l'assistance technique nécessaire à l'essor du continent.

Pour rappel, le volume total des financements approuvés par la Badea depuis 1975 à fin décembre 2006 en faveur des pays africains bénéficiaires a

**LES PROCES BOUMERDASSI ET SIDHOUM RENVOYES  
POUR LA TROISIEME FOIS****Me Sellini dénonce les dépassements  
auprès de la chancellerie**

*Les procès des avocats Hassiba Boumerdassi et Amine Sidhoum, qui sont accusés d'avoir remis des «objets prohibés» à leurs clients emprisonnés à Serkadji, ont été renvoyés au 25 avril par le tribunal de Bab-el-Oued. Pour sa part, le président de l'Union des barreaux a saisi la chancellerie pour dénoncer les dépassements subis par les avocats.*

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Des dizaines de robes noires se sont, une nouvelle fois, réunies au tribunal de Bab-el-Oued où se déroulaient, hier, les procès de leurs confrères Boumerdassi et Sidhoum. Des procès qui n'ont duré que quelques minutes puisque la présidente a répondu favorablement à la demande de report exprimée par le collectif de la défense. Les deux affaires ont donc été renvoyées, pour la troisième fois consécutive, au 25 avril prochain. La présidente a également donné son accord pour la convocation, lors de la prochaine audience, d'un agent de l'administration pénitentiaire (dans le cadre de l'affaire Sidhoum) ainsi que le client de Me Boumerdassi, mais elle ne s'est toujours pas prononcée sur la présence du directeur de Serkadji. «Nous exigeons que le premier respon-

sable de cet établissement soit convoqué le 25 avril. Mais il semble qu'il y ait une volonté de le préserver», ont affirmé des avocats au sortir de l'audience. Rappelons que ces deux avocats sont accusés d'avoir remis des «objets prohibés» à leurs clients respectifs. Les «objets prohibés» en question sont en fait des cartes de visite, dans le cas de Me Sidhoum, et un procès-verbal de première audition concernant son client pour Me Boumerdassi.

**Le président de l'Union des barreaux saisit la chancellerie**

Pour le président de l'Union nationale des barreaux, les deux avocats «sont poursuivis pour des faits infondés». «Nous avons adressé une correspondance à la tutelle pour demander qu'une rencontre soit organisée dans le but de mettre de l'ordre dans les relations entre les magistrats et les avocats. Cette correspondance ne concerne pas uniquement les procès Sidhoum et Boumerdassi, qui sont poursuivis pour des faits qui ne sont pas fondés, mais aussi une multitude d'autres affaires. Toutes ces affaires ont été engagées du temps de l'ancien procureur général de la cour d'Alger (Kadour Berradja) lorsque le climat était à la confrontation. Ces affaires étaient utilisées comme moyens de pression, mais les représentants de la défense ne courberont pas l'échine. La chan-

cellerie se doit de mettre le holà à ce genre de comportements. Sinon nous serions obligés de saisir l'opinion publique et de réagir de manière brutale», a souligné Abdelmadjid Sellini. Selon lui, la confrontation entre les professionnels du droit que sont les magistrats et les avocats est à mettre sur le compte de «certains esprits rétrogrades». «Certains au sein de la magistrature présentent les avocats comme étant les ennemis des magistrats. Le plus grave est que cette vision est défendue au niveau de l'Institut national de la magistrature». Me Sellini considère par ailleurs que les magistrats sont eux aussi victimes de pression. «Les magistrats subissent eux aussi beaucoup de pressions, ils agissent sur instructions politiques.» Dans ce cadre, le président de l'Union nationale des barreaux a déclaré s'opposer au fait que la justice algérienne favorise «le quantitatif» sur le «qualitatif». «Les magistrats travaillent au nombre, cela se fait au détriment du bon droit et de la justice», a-t-il déclaré tout en dénonçant le fait que des «voleurs de portables soient punis plus sévèrement que des voleurs de milliards». De telles pratiques risquent, d'après lui, «de déstabiliser la société et de donner lieu à des événements comme Octobre (88) ou des réflexes de maquis».

T. H.

**LE GOUVERNEMENT RASSURE****Il n'y pas de prolongation du processus  
de privatisation du CPA**

Le gouvernement a démenti, par la voix du ministre délégué à la Réforme financière, Karim Djoudi, les informations invoquant des prolongations dans le processus de privatisation du Crédit populaire d'Algérie (CPA). Selon Karim Djoudi, l'opération de privatisation du CPA évolue selon le calendrier prévu et «est arrivée à sa dernière phase, celle des Data Room qui vient de commencer».

Ainsi, les six banques préqualifiées, l'américaine City Bank et les françaises Natexis, Crédit agricole, BNP Paribas et Société Générale ainsi que l'espagnole Santander Banco, devront, durant cette dernière phase, chacune de son côté, faire leur propre étude sur le CPA. Portant sur les données relatives au CPA (investissements, dettes et échéances), cette étude servira de base à l'élabo-

ration des offres techniques et financières, le repreneur à 51% du CPA devant être connu «avant la fin de l'année selon Karim Djoudi. Dans le même sens, le P-dg du CPA, Mohamed Djellab a affirmé qu'il n'y a aucun problème de quelque nature que ce soit dans le processus de privatisation de la banque».

Pour le responsable de cette banque, «le processus d'ouverture du capital se déroule normalement. Il n'y a aucun changement». Sans avancer une quelconque date, Mohamed Djellab a assuré que «le calendrier sera respecté» et que «la privatisation est imminente».

**Objectif, préserver la crédibilité du processus**

En fait, le gouvernement semble vouloir lever toute équivoque quant à cette opération lancée voilà deux ans, en en assurant la crédibilité auprès des investisseurs étrangers. Cela alors que des informations ont récemment circulé sur la prolongation de ce processus de privatisation, l'identité de l'acquéreur du CPA devant rester inconnue jusqu'à la fin de l'année en cours, voire jusqu'en début 2008.

Selon ces informations, les autorités algériennes viennent de commander une étude auprès du cabinet d'audit KPMG pour déterminer la valeur du CPA. L'objectif étant de mieux réévaluer la valeur de cette banque, l'évaluation, faite en 2002 d'une valeur de 500 millions de dollars, serait jugée trop faible selon la partie algérienne. Pour celle-ci, les fonds propres du CPA se situeraient aux alentours de 300 millions de dollars.

D'autre part, l'approche des échéances électorales justifierait également la prolongation de ce processus, la privatisation du CPA pouvant attendre, le gouvernement ne voulant pas brader les entreprises nationales.

Dans ce cas, les banques préqualifiées devront, dès l'étude de KPMG finalisée, reformuler de nouvelles offres financières revues à la hausse, en acquérant le CPA à son juste prix. Ainsi, en démentant toute prolongation, le gouver-

nement confirme le calendrier de privatisation du CPA dont le repreneur devrait être connu au plus tard en juillet prochain. En outre, les candidats à la reprise auraient même retiré le cahier des charges final, contenant les conditions auxquelles devront adhérer les prétendants. Rappelons qu'un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé en octobre 2006 à l'adresse des banques universelles internationales disposant de la capacité d'agir en tant que partenaire stratégique du CPA et de contribuer à son développement.

Les partenaires intéressés par cette privatisation avaient été précisément invités à retirer un dossier de préqualification auprès de la Rothschild and Cie, conseiller exclusif pour cette transaction. A la suite de l'examen de l'ensemble des manifestations d'intérêt, six banques internationales ont été préqualifiées en décembre dernier.

Pour être préqualifié pour la suite du processus de privatisation, le partenaire stratégique du CPA devait avoir, à la date du 30 juin 2006, un niveau de fonds propres minimum de 3 milliards d'euros, un réseau d'au moins 400 agences dans un même pays et un rating (cotation), préfixé par cet appel, d'au moins A3 par Moody's ou moins A- par S&P.

Une privatisation partielle, cession en bloc unique de 51% du capital du CPA à un partenaire stratégique seule, décidée par le gouvernement, dans le but d'assurer une relance durable de l'activité économique, afin de faire face aux exigences de modernisation et d'efficacité du secteur bancaire et financier.

En indiquant que le CPA, selon les informations publiées par le ministère des Finances, détient une part de marché d'environ de 13%, avec un portefeuille crédit de 135 milliards de dinars (1,5 milliard d'euros), un portefeuille de titres de 138 milliards de dinars, environ 1,5 milliard d'euros.

Chérif Bennaceur